

NOMENCLATURE : 07 – 10



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : SH/CD
Affaire suivie par Madame Sylvianne
HYJEK Directrice du Centre
Socioculturel F.VACHALA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230907-DEC_2023_304-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2023

DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'UNE PRESTATION
POUR QUATRE ATELIERS ECRITURE / DECOUVERTE DU
SLAM PROGRAMMES LES 30 ET 31/10/2023 ET 02 ET
03/11/2023 AU CENTRE FRANCOIS VACHALA

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai
2020, décidant l'application des dispositions prévues à
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des Adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article
R2122-8,

Vu la consultation des prestataires suivants : La générale
imaginaire, AA'rt-zimut, Partages Poésies, Simple et positif

Vu la proposition retenue, à savoir celle de l'Association
AA'RT-ZIMUT, représentée par Monsieur Yoann CHOQUEL,
Président répondant au besoin dûment recensé,

Considérant que la mise en place de quatre ateliers
écriture/découverte du slam, qui se dérouleront les 30 et
31/10/2023 et 02 et 03/11/2023 de 14h00 et 16h00 et une
restitution le 03/11/2023 de 17h00 à 19h00 au Centre
François VACHALA nécessite la signature d'une convention
avec Monsieur Yoann CHOQUEL, Président de l'Association
AA'rt-zimut.

Décision N°2023 – 304

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place de quatre ateliers
écriture/découverte du slam, animés par l'Association AA'rt-zimut, représentée par Monsieur
Yoann CHOQUEL, dont le siège social se situe 12 Place Joseph Lepretre – 59153 GRAND-
FORT-PHILIPPE.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé une convention avec l'Association AA'rt-zimut, représentée par Monsieur Yoann CHOQUEL, en sa qualité de Président pour la mise en place de quatre ateliers écriture/découverte du slam qui se dérouleront les 30 et 31/10/2023 ; 02 et 03/11/2023 de 14h00 à 16h00 et une restitution le 03/11/2023 de 17h00 à 19h00 au Centre François VACHALA -Rue St Anatole-Résidence Sellier-62300 LENS.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 950€ (Neuf cent cinquante euros) sur présentation d'une facture conforme au devis, l'Association AA'rt-zimut étant non assujettie à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le **07 SEP. 2023**



Pour le Maire
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH